

Reporting ESG : 5e bilan de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) au regard de l'évolution attendue du dispositif

Publié le 11 octobre 2023

Pour la 5e année, le Mouvement des entreprises de France s'associe à Deloitte et EY pour dresser le bilan annuel du reporting ESG (environnemental, social et gouvernance) d'une sélection de 100 grands groupes français.

Cette édition intervient après la publication de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et du premier set de normes transverses (European Sustainability Reporting Standards - ESRS) qui la précise, dans le contexte de sa transposition en droit français pour une entrée en vigueur prochaine (rapport publié en 2025 sur les données de l'année 2024). Le futur dispositif qui s'appliquera bien au-delà des seuls grands groupes aujourd'hui concernés, renforce très significativement à la fois les exigences en matière de quantité, de précision et de qualité de l'information ESG, et modifie également les méthodes de travail et les indicateurs habituellement utilisés.

Après avoir souligné en 2022 les atouts dont disposaient les entreprises pour faire face à cette nouvelle obligation, le bilan de cette année fait le point sur les pratiques et tendances actuelles des plus grandes entreprises, pour identifier les défis auxquels ces changements les confrontent. En effet, les nouveaux standards européens de durabilité représentent, pour ces entreprises rompues à l'exercice du rapport ESG, des challenges en termes d'organisation interne, d'outils et d'indicateurs à mettre en place et de compétences à solliciter, qui sont loin d'être anodins et que ce rapport a essayé de souligner.

Par ailleurs, si ce bilan a pour but d'aider les entreprises du panel à se comparer et se préparer, il s'adresse aussi à toutes les autres, notamment plus modestes en taille et en expérience en matière de reporting ESG. Il est essentiel en effet d'accompagner ces entreprises qui vont être confrontées, dans des échéances assez rapides, à un exercice nouveau, exigeant et pointu. C'est le but du rapport qui s'est aussi attaché à identifier les pratiques inspirantes du panel au regard des évolutions attendues.

Ce que les entreprises font aujourd'hui

- 83 des 100 entreprises du panel présentent une analyse de matérialité, mais seules 14 d'entre elles la qualifient de double matérialité
- Pratiquement toutes les entreprises présentent des objectifs de réduction des GES, et la moitié de ceux-ci sont alignés sur le scénario 1,5°C
- La majorité des entreprises présentent une trajectoire avec des objectifs intermédiaires, les leviers de décarbonation restant cependant à détailler
- De nombreuses entreprises mentionnent la biodiversité comme un enjeu clé, mais peu intègrent d'éléments d'analyse précis
- Un faible nombre d'entreprises publient un taux d'accidents pour leurs sous-traitants, et encore moins avec un taux spécifique à cette catégorie
- Peu d'entreprises publient à date des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération tels qu'attendus par la CSRD, notamment s'agissant de la comparaison des salaires les plus bas aux salaires décents (sur le périmètre consolidé du groupe)

Attention, l'analyse se base sur les déclarations relatives à l'exercice 2022, il s'agit donc d'un exercice d'évaluation de l'anticipation, deux exercices avant leur applicabilité et non d'évaluation de conformité.

La publication de ce bilan 2022 s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des entreprises en France dans la mise en œuvre de l'obligation de reporting RSE, engagée conjointement par le Medef, Deloitte et EY depuis plusieurs années, avec

- la publication d'un guide méthodologique sur les nouvelles obligations de reporting RSE (septembre 2017) ;
- l'organisation d'ateliers pratiques d'aide à la mise en œuvre du dispositif (de juillet à octobre 2018) ;
- la publication du bilan de la 1ère (2019) , de la 2e (2020) et de la 3e année (2021), et de la 4e année (2022) de mise en œuvre de l'obligation de reporting RSE

[>> Télécharger l'étude complète au format PDF](#)

Cette étude a été présentée le 9 octobre 2022 lors de la journée d'ouverture de la Semaine de l'Entreprise Responsable et inclusive 2023 organisée par le Medef et l'AFMD.